

COMMUNIQUE DE PRESSE

Rencontre avec la propriétaire qui a reçu 1500€ de bonification d'aides pour l'éco-rénovation

Jean-Luc CANTALOUBE, Président de la Communauté de Communes Centre Tarn et Claude ROQUES, Maire de Lombers, ont rendu visite à la première bénéficiaire de l'aide financière liée à la rénovation énergétique de son logement attribuée par la Communauté de Communes Centre Tarn.

Cette habitante du territoire, domiciliée dans un hameau proche de Lombers, avait eu connaissance des aides financières versées aux propriétaires qui effectuent des travaux de rénovation et d'isolation dès 2016, grâce au bulletin municipal.

Elle s'est alors saisie de l'opportunité d'un diagnostic gratuit réalisé par le Pôle Territorial de l'Albigeois et des Bastides dans un premier temps, puis d'un accompagnement par les services de SOLIHA. Des préconisations lui ont été faites, permettant de diminuer la consommation énergétique de son logement et également, de bénéficier d'un maximum d'aides pour la réalisation des travaux à moindre coût.

C'est ainsi qu'après quelques mois d'échanges et de négociations avec les entrepreneurs qui sont intervenus pour un bouquet de travaux (isolation, VMC et pompe à chaleur), cette propriétaire dispose aujourd'hui d'équipements qui devraient lui permettre de réduire sa facture énergétique.

De surcroît, les aides auprès de l'ANAH, de la caisse retraite, ainsi que l'éco-chèque de la Région Occitanie ont été complétées par une aide de 1500€ versée par l'intercommunalité, conformément à la décision du conseil communautaire qui a réservé une enveloppe à cet effet, attribuée selon des critères précis évalués par SOLIHA.

La bénéficiaire regrette simplement de n'avoir pu sélectionner les matériaux et équipements de son choix, étant dans l'obligation de respecter les prescriptions pour bénéficier des aides. Elle se dit satisfaite de ce dispositif mais attend toutefois une année pour tirer les conclusions qui s'imposent en terme d'efficacité.

A ce jour, ce dispositif a permis à deux propriétaires de profiter de l'aide de l'intercommunalité. D'autres dossiers pourront être accompagnés, à concurrence de l'enveloppe dédiée. Cette action n'a pu être mise en œuvre qu'en raison de son inscription dans le programme d'actions soutenu financièrement par l'État au titre des "territoires à énergie positive pour la croissance verte" (TEPCV).

La démarche est simple et toujours accompagnée par des professionnels de l'habitat. Pour obtenir tout renseignement utile, il suffit de contacter SOLIHA au 05 63 48 10 80.